

ACHETEZ DES LED

L'ÉCLAIRAGE REPRÉSENTE
EN MOYENNE

10% À 15%

DE LA FACTURE D'ÉLECTRICITÉ
D'UN MÉNAGE

1 LAMPE À LED CONSOMME

10X MOINS

D'ÉNERGIE QU'UNE LAMPE
À INCANDESCENCE
POUR UNE LUMIÈRE ÉQUIVALENTE

-12,63 KG

CO₂ / AN / LUMINAIRE

BÉNÉFICES

- **Meilleure solution d'éclairage domestique**, à condition qu'elles durent plus de 20 000 heures et soient **classées A+** (c'est souvent le cas) **ou A++** sur l'étiquette énergie.
- **Faible consommation**
Les lampes à LED consomment peu d'électricité.
- **Longue durée**
Elles durent longtemps (jusqu'à 40 000 heures), de quoi compenser leur prix d'achat plus élevé.
- **Sans mercure**, contrairement aux ampoules fluocompactes.
- **Utilisables partout** dans le logement et à l'extérieur.
- **Résistantes aux chocs et au froid**
- **Allumage instantané**
Elles supportent très bien les allumages répétés.

Que choisir ?

Les lumens (lm)

L'intensité lumineuse des ampoules à incandescence et des halogènes dépend de leur consommation électrique, exprimée en watts (W). Pour une LED, ce sont les lumens (lm) qui expriment la **quantité de lumière produite par l'ampoule**.

Une LED performante de 6 W éclaire aussi bien qu'une ampoule à incandescence de 60 W ou une lampe halogène de 46 W.

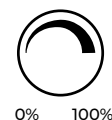
La température de couleur

Les LED peuvent produire :

- une lumière **chaude** ou « **warm white** » (entre 2 700 et 3 200 Kelvins) identique à celle de l'incandescence. C'est l'idéal pour une chambre ou un salon.
- une lumière **blanc froid** ou « **cool white** » (au-delà de 4 000 Kelvins). C'est l'idéal pour une cuisine ou une salle de bain.

Le logo variateur

Les LED ne sont pas toutes utilisables avec un variateur. Quand elles ne le sont pas, le logo est barré.



Pour faire le bon choix en magasin

Consultez le Guide ADEME – « **Réduire sa facture d'électricité** » (l'éclairage page 20) pour **comprendre les renseignements utiles sur l'emballage**.





Le saviez-vous ?

Bien jeter vos lampes usagées

- Les lampes fluocompactes (LFC) et à LED font l'objet d'une **collecte spécifique** car elles contiennent des **déchets dangereux** et sont **en partie recyclables**.
- **Apportez-les en déchèterie** ou dans les **points de collecte en magasin**.

Pour aller plus loin

Une nouvelle étiquette énergie en 2021

Pour guider les consommateurs vers les produits plus économes en énergie, l'étiquette que l'on trouve sur les appareils électriques va changer. La nouvelle version s'affichera bientôt dans les magasins et en ligne.

Pour en savoir plus, consultez la [page dédiée sur le site de l'ADEME](#) et son [infographie](#).

Réglementation

Consultez le **Chapitre 7 « Eclairage des locaux »** Articles 85 et 86 de l'[arrêté Ministériel n° 2018-613 du 26 juin 2018](#), pour en savoir plus sur les caractéristiques thermiques des nouveaux bâtiments, des réhabilitations de bâtiments existants et des extensions.

Des sources inspirantes

- La page synthétique de l'ADEME « [Comment choisir ses ampoules ?](#) »
- Le Guide de l'ADEME « [Choisir son éclairage](#) »
- La fiche de l'ADEME « [Déchiffrer les étiquettes environnementales](#) » (lampes et luminaires page 7)